Agadir shore différé sine die ?

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-12-2012 13:41:28

Plus d'une année après la signature du protocole d'entente afférent au Parc Agadir shore, le projet se fait toujours attendre par les acteurs locaux, depuis l'avancement de la date des travaux d'aménagement au 1er trimestre de l'année 2012 et l'affectation de 20 ha à proximité de la rocade extérieure d'Agadir.

Selon des sources proches du dossier, l'étude d'opportunité a été déjà réalisée et des négociations se tiennent au niveau du ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies, afin d'échanger les premiers résultats de l'étude précitée. «Afin de pouvoir décider de la mise en place d'une nouvelle P2I à Agadir, l'étude pour l'évaluation de l'attractivité de la ville dans le secteur de l'offshoring et de son potentiel a été certes réalisée, mais ladite étude sera examinée par le comité technique de l'offshoring», explique-t-on au sein du ministère.

Par ailleurs, la problématique du parc Agadir shore réside dans la contrainte liée à la programmation, puisque le mémorandum d'entente a été conclu après la mise en place du pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI). Les signataires dudit protocole sont la wilaya d'Agadir, le Conseil régional Souss-Massa-Drâa, la Commune urbaine d'Agadir, la société Casanearshore, filiale de MEDZ, le ministère de l'Économie et des finances et celui de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies. De fait, la priorité a été donnée aux autres parcs inscrits au PNEI, puisque celui d'Agadir ne figurait pas sur ce plan et que la ville d'Agadir abrite déjà deux projets structurants, en l'occurrence Haliopolis et l'agropole.

Le Plan émergence a en effet prévu 6 plateformes industrielles intégrées (P2I), dont 2 sont déjà opérationnelles à l'échelon national. Il s'agit de Casanearshore et Technopolis, qui seront respectivement achevées en 2013 et 2016. S'agissant de Fès shore et de Tétouanshore, elles viennent d'être lancées au cours de cette année, tandis qu'Oujda shore est en cours de construction. Par ailleurs et en attendant le développement de cette activité, déjà identifiée comme étant une niche de croissance au niveau de la feuille de route régionale, les travaux de lotissement et leur infrastructure seraient réalisés selon le plan de masse en deux tranches. La première s'étale sur une superficie de 134.000 m2 et sa livraison était prévue selon le calendrier avancé à l'horizon 2014. Pour ce qui est foncier, le terrain qui a été choisi était sélectionné par la commission d'identification du foncier. S'agissant de la consistance du projet, il permettra le développement de 180.000 m2 de plateaux de bureau, pour une activité tertiaire.

Concernant la création d'emplois, le projet devrait permettre à terme la génération de 15.000 postes directs qui puiseront leurs ressources dans le bassin RH de la région et plus particulièrement, à proximité des écoles et facultés voisines du site. Sur le volet incitation, les sociétés qui devraient s'installer dans la zone d'Agadir Shore bénéficieraient de l'ensemble des aides découlant de l'offre offshoring Maroc, notamment la contribution de l'État liée à l'impôt sur le revenu, la prise en charge des frais de la formation à l'embauche et de la formation continue, l'exonération totale de l'impôt pendant une période de 5 ans consécutifs et l'application d'un taux d'impôt sur les sociétés de

17,5%. S'agissant des entreprises opérant déjà à Agadir, notamment les call centers, au nombre de 6 entreprises, elles peuvent signer une convention d'investissement pour bénéficier des mêmes avantages durant la période transitoire, à compter de la date de la signature.

lesechos.ma